



**Comité de programme
du Secondaire**

Directrice :

Pr. Anne Sgard

anne.sgard@unige.ch

PROCES VERBAL

Séance du COMPRO du lundi 3 mars 2014

de 17h00 à 19h00 – Salle PM 234

PV adopté

Personnes présentes

Anne Sgard (AS), Simon Toulou (ST), Claire Forel (CF), Alain Muller (ALM), François Bertagna (FB), Brigitte Gerber (BG), Jean-Paul Derouette (JPD), Charles Heimberg (CH), Laura Weiss (LW).

Personnes excusées

Andréas Müller (AM), Walter Loosli (WL), Raphaël Fornallaz (RF), Sophie Canellini (SC), Joana de Sousa (JDS)

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2014
3. Informations de la directrice
 - Calendrier 2014-15
 - Point sur les inscriptions et la procédure de classement
 - Encadrement des CSD2
4. Modifications à apporter au CCdida, création d'un groupe de travail
5. Divers



1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2. Approbation du procès-verbal du 13 janvier 2014

Le PV du 13 janvier 2014 est approuvé avec deux modifications.

3. Informations de la directrice

Calendrier 2014-2015

- A partir de 2015, n'aura plus lieu qu'une seule cession de rattrapage par année universitaire.
- Le Compro doit valider les cessions de rattrapage pour les cours de semestre de printemps du 18 au 29 août 2014.
- La cession de rattrapage pour 2015 est fixée du 17 au 28 août 2015.
- Le problème des étudiants ayant échoué à 3.75 est évoqué. Une remédiation est envisageable (pour un étudiant dont la note se situe entre 3.5 et 4) mais non appliquée, car non reconnue par l'Université de Genève (décidé par Bologne et non par l'Uni). Cette année, cette possibilité est laissée au libre arbitre de l'enseignant. Une information officielle est indispensable à ce sujet.
- Le calendrier définitif (après validation auprès de Sonia Bühler) sera annexé au présent projet de PV. Il a été revu en tenant compte des échéances universitaires.

Point sur les inscriptions et la procédure de classement

- Le test de français obligatoire pour les 208 candidats à l'admission en CCDIDA a eu lieu le samedi 1^{er} mars 2014. Très bien organisée, l'épreuve s'est déroulée avec succès, en toute transparence. Toutefois, l'examen a duré 1h10 alors qu'initialement le test ne doit rigoureusement pas excéder 1h, et aucune sortie n'est autorisée durant ce laps de temps. Ces précisions sont à transmettre d'entrée. La durée du test sera revue avec la Maison des Langues.
- Un remerciement est adressé aux volontaires pour leur participation à ce test.
- En retour, l'Association des étudiants a émis des impressions positives en ce qui concerne la bonne organisation de l'examen.
- Les entretiens débiteront le 31 mars 2014. Une procédure a d'ores et déjà été présentée et discutée. Une réunion du jury, afin de finaliser la version définitive d'un protocole unique à appliquer, est prévue le 20 mars 2014.
- Le nombre de candidats ayant réussi le test de français n'est pas encore connu.
- Un seul classement établi par l'IUFE sera transmis au DIP qui se chargera ensuite du placement au sein des établissements. Toutefois, tout candidat admis peut justifier d'une préférence à être affecté dans un établissement plutôt qu'un autre. Son attribution au lieu de stage lui sera signifiée par l'IUFE.



Encadrement des CSD2

- L'année prochaine, il était prévu une réduction à 0.75h de l'encadrement des CSD2. Toutefois, il a été discuté et décidé, au niveau de la direction, d'un effort financier afin de maintenir à 1h l'encadrement des CSD2. Cependant, cette démarche engendre de lourdes conséquences financières qui compliquent d'autant la gestion de l'enveloppe budgétaire. Compte tenu de cette nécessité absolue, une limite des CSD2 par discipline est inévitable. Le problème risque de s'accroître lorsque le DIP communiquera le nombre de places de stages mises à disposition de l'IUFE car il faudra composer avec les étudiants qui disposent déjà d'heures de remplacement. La situation devrait vraisemblablement se révéler identique à celle des universitaires en biologie, dépourvus d'affectation, car il n'y a pas assez de disponibilité dans cette discipline.

4. Modifications à apporter au CCDIDA

Sont évoqués l'ampleur, les besoins et les souhaits de cet éventuel projet.

Les changements à envisager sont :

- Réduction de l'effectif, compte tenu principalement du numerus clausus à l'entrée au CCDIDA (l'enseignement va donc inévitablement s'en trouver modifié) ;
- Introduction d'un cours d'éducation spécialisée, suite à une obligation imposée par la CDIP ;
- Stage d'observation dès la 1^o année à modifier quant à l'organisation, le suivi et la validation. La demande est faite que cela soit un stage en accompagnement avec augmentation du temps et du statut. La répartition doit être équitable en secondaire I et II ;
- Demande ponctuelle de cours de 1^{ère} en 2^{nde} année (Madame Sanchez-Mazas souhaite un tel changement de cours) ;
- Affiliation CCDIDA/MASE 2 ;
- Discussion sur la pertinence du diplôme CCDIDA ;
- Interrogation sur la durée de formation en deux ans ou en deux fois une année à l'IUFE. Avec obtention d'un ou de deux diplômes ? Une seule formation permettrait selon toute vraisemblance une meilleure articulation des ateliers ;
- Renforcer l'équilibre entre le CO et le PO ;
- Renforcement des stages accompagnés ;
- Demande très claire de stage en 1^{ère} année, réalisé dans un ordre d'enseignement, puis stage en responsabilité en 2^{ème} année.

Il est relevé que les étudiants de 2^{ème} année sont surchargés. Dès lors, revoir et « retravailler » le CCDIDA serait une potentielle solution ; réorganiser la première année de formation et réfléchir à l'éventualité de réaliser une formation sur 2 ans.



Les AP demandent que le nombre de personnes en tuitage soit communiqué. La question se pose sur la pertinence de continuer ou non le système de tuitages ? C'est à discuter.

Il est clairement exprimé que le CCDIDA ne peut plus être considéré comme une formation professionnelle.

Le mandat du Groupe de travail qui va devoir être constitué sera de revoir comment remanier le CCDIDA, les stages, et la possibilité d'une formation sur deux ans.

La séance est levée à 19h.

Prochaine séance le lundi 4 avril 2014.